

*Questions orales*

Nous ne partageons pas leur avis; selon nous, il n'y a pas de subventions. Nous collaborons avec la province et l'industrie pour défendre le mieux possible notre cause. Nous contestons également les arguments invoqués par les sociétés américaines ainsi que leur droit de procéder comme elles l'ont fait, et nous en avons saisi le GATT.

Enfin, permettez-moi de rappeler au député que, selon les règles régissant l'Accord de libre-échange, il ne s'agit que d'une décision provisoire. Si nous ne souscrivons pas à la décision finale, nous avons le droit, aux termes de l'Accord de libre-échange, de soumettre la question à un groupe bilatéral chargé du règlement des différends, ce qui n'était pas le cas avant la ratification de cet accord.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, de toute évidence, ce n'est pas la vraie réponse, et le gouvernement le sait. La vraie réponse, c'est que l'Accord de libre-échange ne sert pas les intérêts du Canada. Il ne fonctionne pas pour la Colombie-Britannique et le secteur du bois d'oeuvre; il ne fonctionne pas pour le Québec non plus. Bref, il ne fonctionne pas du tout.

Je voudrais que le ministre réponde clairement et sans détours: Que va-t-il dire aux entreprises? Il y a plus d'une cause. Il y a le secteur de l'aluminium qui pourrait rencontrer le même problème, et le Québec pourrait être sérieusement handicapé dans son développement.

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le boniment de mon collègue n'ajoute rien à ce que pensent les gens de cette question.

J'ai dit clairement que nous allons tout faire avec les provinces et l'industrie pour veiller à promouvoir nos intérêts dans ce dossier. Nous avons aussi contesté auprès du GATT la légitimité des mesures prises à l'encontre de cette société.

• (1450)

Enfin, comme je l'ai dit, en vertu de l'Accord de libre-échange, ce qui n'était pas le cas avant et ce qui est impossible avec le GATT, nous pouvons nous adresser à un comité de règlement des différends pour faire valoir nos droits.

**L'APECA**

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Au départ, l'APECA a reçu 1 milliard de dollars—montant qui a ensuite été renouvelé pour sept ans—afin de favoriser au Canada atlantique un développement régional qui aurait été impossible sans l'aide du fédéral.

On me dit que les fonds qui n'ont pas été utilisés avant la fin d'un exercice ne peuvent être reportés, ce qui fait que, parfois, on perd pour ainsi dire de l'argent, mais, le plus souvent, il semble qu'on cherche par tous les moyens à dépenser cet argent. D'une manière ou de l'autre, il semble que la formule des fonds non reportables impose à l'APECA des limites budgétaires artificielles.

Voici ma question: Pourrait-on trouver un mécanisme pour veiller à ce que les fonds de l'APECA non encore utilisés en fin d'exercice puissent être reportés sur l'année suivante et être affectés à des projets d'intérêt?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, la question des reports me fait penser aux départs que connaîtront les députés d'en face aux prochaines élections.

**M. Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre):** Déclenchez les élections maintenant!

**M. Crosbie:** Il ne faudrait pas nous tenter. Pour ce qui est des fonds non reportables, l'APECA s'en tire bien jusqu'à maintenant. Tous les ministères ont ce problème s'ils ne dépensent pas dans le courant de l'année les crédits qui leur ont été affectés. Évidemment, on ne peut pas toujours prévoir combien on va dépenser. Tout dépend des prêts et autres sommes demandées dans le cadre des programmes offerts.

L'an dernier, sur les 277 millions de dollars prévus pour les subventions et les contributions, seulement 5 millions n'ont pas été utilisés, soit moins de 2 p. 100. Mon collègue n'a donc pas à se faire de souci pour l'APECA. Si des fonds ne sont pas utilisés cette année pour le Canada atlantique, nous verrons à ce qu'ils le soient l'an prochain.